Département du Val d'Oise

Commune d'ERMONT - PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE 4 : Cahier des recommandations architecturales

BATIMENTS ET CLOTURES REMARQUABLES

Annexe

4

Révision du PLU :

Prescrite le : 19 juin 2014 Arrêtée le 30 juin 2016 Approuvée le 27 avril 2017

VILLE d'ERMONT

vea Urbanisme & Architecture

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P1

64 B Boulevard Pasteur

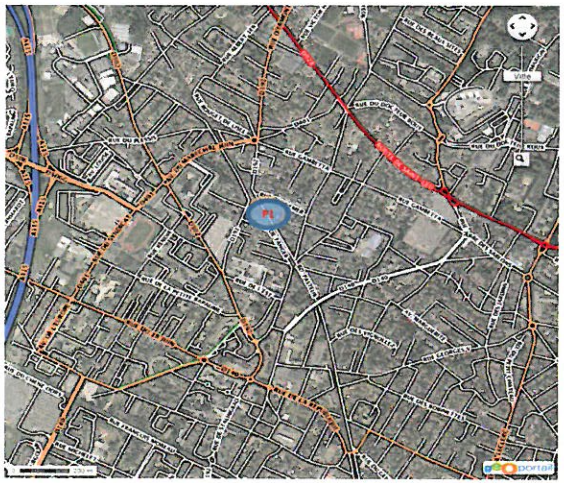

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Située à l'angle du Boulevard pasteur et de l'impasse Guynemer, cette propriété meulière des années 1920 est assise sur un jardin paysagé clos de mur et d'une grille de grande qualité identifiée également dans les clôtures remarquables

Toiture à croupe en ardoise, et terrasse accessible cernée par garde corps en serrurerie ornementale, la propriété s'identifie particulièrement par ces chaînes , et harpages en pierre de taille avec remplissage des trumeaux en pierre de meulière

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en ardoise uniquement
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Extensions possibles avec étude préalable (volumes, teintes, ...)
- Pas de coffre de volets roulants
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P2

10 RUE DERONDEL

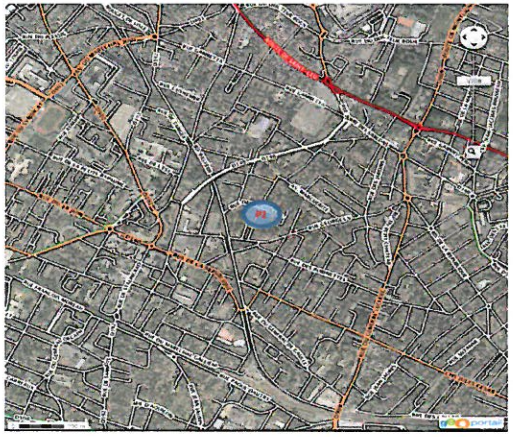

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Située au centre Est de la commune , cette propriété meulière des années 1930 est implantée sur un parc paysagé clos de mur et d'une grille de grande qualité identifiée également dans les clôtures remarquables

Toiture en ardoise particulièrement ouvragée, la propriété est caractérisée par un rez de chaussée élevé de combles habitables parfaitement proportionné. La diversité des matériaux, (briques , meulières , béton peint, bois,) accentue la qualité des spécificités de l'architecture bourgeoise début XX e

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en ardoise uniquement
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Extensions possibles avec étude préalable (volumes, nuanciers ....), dans le respect de la construction existante.

Les bardages bois ne pourront être retenus

- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P3

15 ALLÉE DES TILLEULS

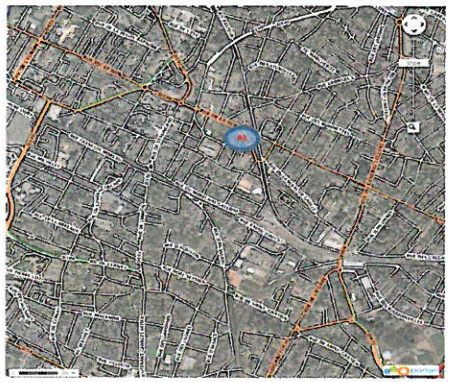

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Proche du centre ville coté voie ferrée, cette demeure en meulière du début XX e est particulièrement originale tant dans sa forme que dans ses ornementations
Toiture ardoise, prononcée par un donjon, relevé de forgets à queues de vaches , rampant de toiture un versant avec encorbellement; lucarnes à capucines diverses.
Les modénatures ne sont pas en reste, trumeaux en briques, avec linteaux parisien surmonté d'arc en brique et béton peint, bandeaux briques, appuis de fenêtres descendant,..
Les éléments de serrurerie sont également fort travaillés, marquise de porte d'entrée en pavillon, ..
Un regret , le mur bahut de clôture ne correspond pas à l'architecture de la maison

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en ardoise uniquement
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Extensions possibles avec étude préalable (volumes, teintes, ...)
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P4

110 RUE DU GENERAL DE GAULLE

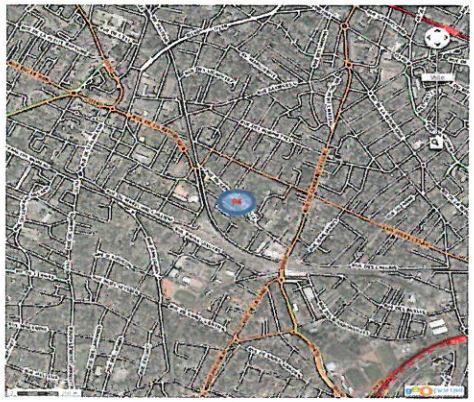

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté Sud -Est de la commune au
, cette demeure en brique du milieu XIX e est particulièrement identifiable au regard de sa tourelle .
C'est une bâtisse construite en brique pleine avec toiture zinc et ardoise pour la tourelle. Les éléments architecturaux s'expriment dans la diversité des couleurs et l'aménagement des briques, et la qualité des modénatures

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en ardoise et zinc uniquement.
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Extensions possibles avec étude préalable (volumes, teintes, ...)
- La clôture sur rue sera également préservée
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P5

2 RUE ALFRED DE MUSSET

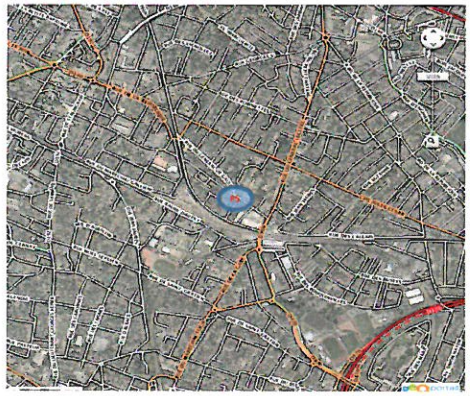

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté Sud -Est de la commune , quartier de la gare Ermont-Eaubonne , inscrite dans une parcelle à l'angle de deux rues, cette demeure en brique pleine est à la fois caractérisée par la diversité de ses formes et par le traitement ornemental de la façade. La tourelle de forme carré surplombant la toiture participe à la qualité architecturale du bien
Les principales modénatures se traduisent par le traitement des chaînes d'angle , linteaux et bandeaux briques.
La toiture est largement mise en valeur par le traitement de ses queues de vaches

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture en tuile pourra être en ardoise mais préférence à la tuile mécanique grand moule de type Beauvais
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois Pas de PVC .Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Le ravalement des parties maçonnées seront de teinte clair à enduit surfacé taloché
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P6

4 RUE ALFRED DE MUSSET

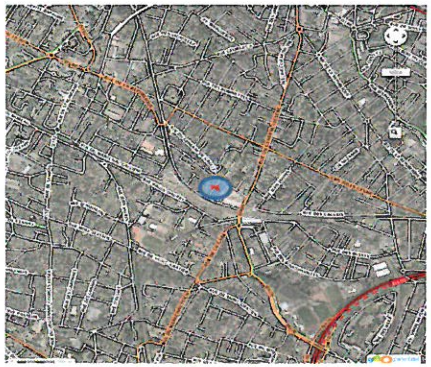

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté Sud -Est de la commune , quartier de la gare Ermont-Eaubonne, inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette Mansarde d'époque Napoléon III est à la fois remarquable de par son architecture de façade et de par son implantation au regard de l'espace public.
La clôture sur rue de devra être également répertoriée au patrimoine
Le jeu des lucarnes , à fronton en gable, traversante à garde corps, accentue la richesse des ouvrages classique d'une Mansart, toit à quatre versants, surmonté d'un terrassons zinc.
La gloriette sur le coté pignon est particulièrement ouvragée et contribue à la qualité esthétique de l'ensemble immobilier

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra être en ardoise et terrasson zinc
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Coffre de volets roulant à proscrire
- .Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Le ravalement sera réalisé avec un enduit de chaux et plâtre gros de type enduit du Marais
- Démolition de la maison et clôture interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P7

6 RUE ALFRED DE MUSSET

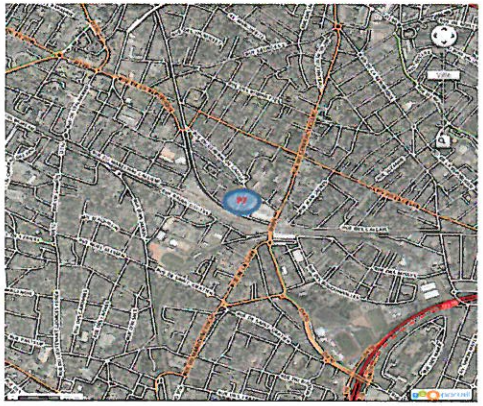

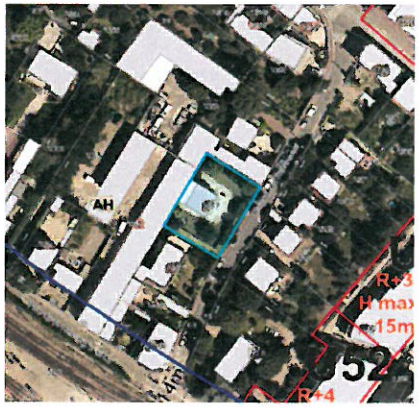

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté Sud -Est de la commune , quartier de la gare Ermont-Eaubonne , inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette Mansarde d'époque Napoléon 3 s'impose sur cette rue au regard de son architecture et de la qualité de son jardin et de sa clôture. Elle fait suite à la Mansart du début de la rue, et c'est également à ce titre qu'elle est identifiée comme bâtiment remarquable

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra être en ardoise
- Le terrasson en tuile devra être remplacé par du zinc en cas de réfection de toiture
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Les menuiseries bois devront être peintes, l'aspect bois naturel vernis ou lazuré est à proscrire
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- .Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Le ravalement sera réalisé avec un enduit de chaux et plâtre gros de type enduit du Marais
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Démolition de la maison et clôture interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P8- P9

14 -16 RUE DES FAILLETTES

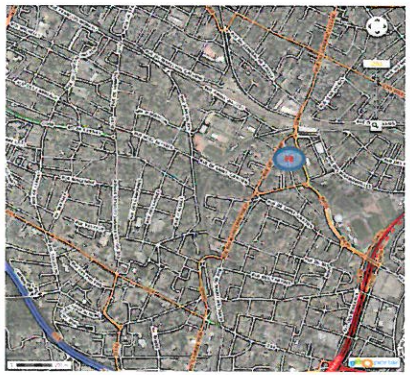

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Implantée tout au Sud de la commune, cet ensemble immobilier datant du milieu XIX e occupe des parcelles en bandes perpendiculaires à la rue des Failettes. On retrouve ici le principe d'une architecture de façade , par l'emploi de nombreuses variations dans les volumes de toitures, et nature de matériau. La mitoyenneté des bâtiments donne le sentiment d'un unique ensemble pour lequel l'architecte aura pris la précaution de traité ceux ci de façon parfaitement redondante sans jamais avoir à produire une copie dans les ornements. La qualité de cet ensemble est marquée par la justesse des proportions des ouvertures, l'élancement des façades, et la qualité des traitements des modénatures.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en ardoise et zinc uniquement.
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P9

16 RUE DES FAILLETTES

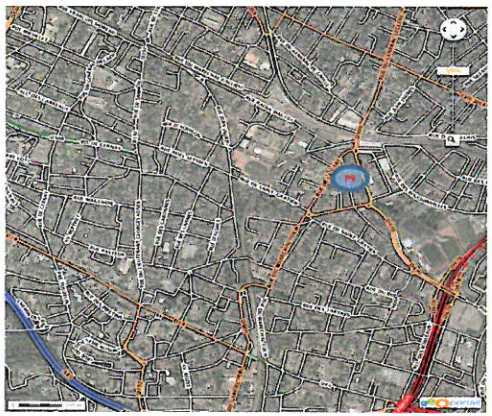

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Implantée tout au Sud de la commune, cet ensemble immobilier datant du milieu XIX e occupe des parcelles en bandes perpendiculaires à la rue des Failettes. On retrouve ici le principe d'une architecture de façade , par l'emploi de nombreuses variations dans les volumes de toitures, et nature de matériau. La mitoyenneté des bâtiments donne le sentiment d'un unique ensemble pour lequel l'architecte aura pris la précaution de traité ceux ci de façon parfaitement redondante sans jamais avoir à produire une copie dans les ornements. La qualité de cet ensemble est marqué dans la justesse des proportions des ouvertures, l'élancement des façades, et la qualité des traitements des modénatures.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en ardoise et zinc uniquement.
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P10

18- 20 RUE DES FAILLETTES

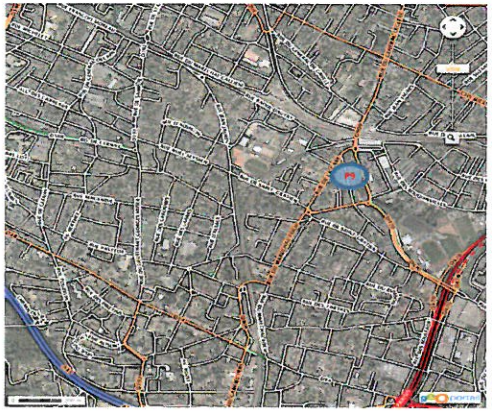

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Ces deux maisons jumelles sont implantées en aval des deux maisons précédentes. Elles font parti d'un ensemble architectural de la même époque fin XIX e .Les modénatures sont plus sobres que ses voisines, mais suffisamment significatives pour être retenues dans les bâtiments remarquables. Le principal intérêt réside dans la symétrie exacte de ces constructions qui permet d'ouvrir dans l'axe une venelle. Ces deux bâtiments sont donc indissociables

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuile mécanique.
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Les clôtures sur rue seront conservées en l'état
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P11

18 RUE DU GAI SOLEIL

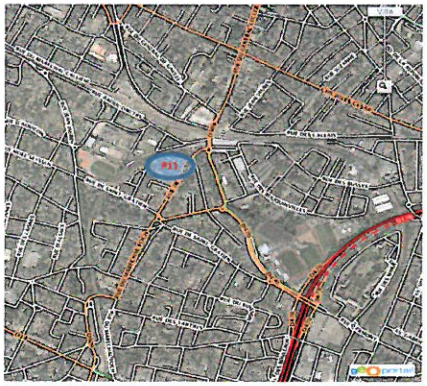

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Située au Sud de la commune ,cette propriété meulière des années 1930 s'impose de par son volume et son élégance sur cette petite voie privée. Elle caractérise l'architecture du début XX e de la vallée de Montmorency, qui construisait en pierre de meulière.
La toiture à quatre versants en aile avec forget et croupe est particulièrement réussie.
Les modénatures briques brisent l'effet de masse de la construction

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuile mécanique grand moule de type Beauvais.
- Pas d'isolation par l'extérieur
- pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Démolition interdit

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P12

10 ALLEE DU CLOS DUMONT

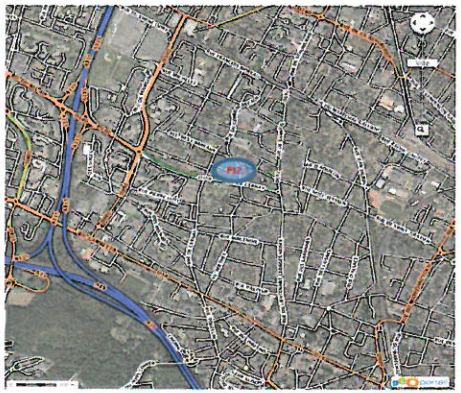

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté Sud –Ouest de la commune , quartier de Cernay, inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette maison s'impose sur cette rue au regard de son architecture et de la qualité de son jardin et de sa clôture.
Bien que sobre, elle a toute l' authenticité de ces maisons du milieu XIX e
Toiture à croupe en zinc, reposant sur une large corniche moulurée, chaine d'angle en pierre de taille, modénature en plâtre, ouverture oblongue fidèle au nombre d'or.
La clôture est également remarquable, et allie à la fois légèreté avec mur bahut en pierre de moellon, poteau brique avec chapiteau brique, grille en fer forgé.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra être en zinc ou cuivre
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Pas de coffre de volet roulant en façades
- Les menuiseries bois devront être peintes, l'aspect bois naturel vernis ou lazuré est à proscrire
- Les persiennes bois et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- .Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Le ravalement sera réalisé avec un enduit de chaux et plâtre gros de type enduit du Marais
- Démolition de la maison et de la clôture interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P13

08 ALLEE DU CLOS DUMONT

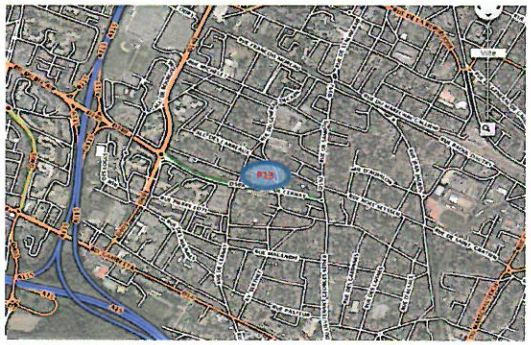

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté Sud –Ouest de la commune , quartier de Cernay, inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette Mansarde d'époque Napoléon III s'impose sur cette rue au regard de son architecture et de la qualité de son jardin et de sa clôture. Elle fait suite à la Mansart du début de la rue, et reprends les mêmes arguments architecturaux

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra être en ardoise
- Le terrasson en tuile devra être remplacé par du zinc en cas de réfection de toiture
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Pas de coffre de volet roulant en façades
- Les menuiseries bois devront être peintes, l'aspect bois naturel vernis ou lazuré est à proscrire
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- .Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Le ravalement sera réalisé avec un enduit de chaux et plâtre gros de type enduit du Marais
- Démolition de la maison et clôture interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P14

02 ALLEE DU CLOS DUMONT

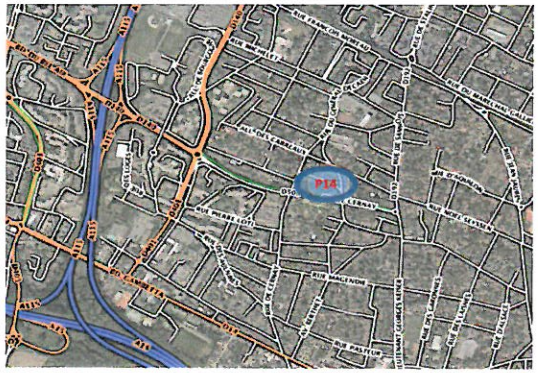

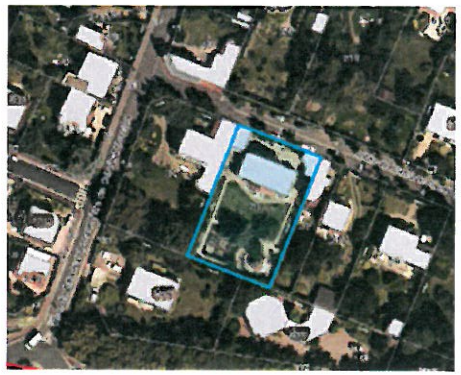

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté Sud –Ouest de la commune , quartier de Cernay , cette demeure fin XIX e début XX e s'impose par des volumes simples en façade pignon accompagnée de deux ailes en partie rez de chaussée. Les toitures terrasses des deux ailes formant dépendances sont en fait en fait artifice , provoqué par la mise en place de faux garde corps

Les serrureries (garde corps et marquise) témoignent de la qualité des ouvrages et accentuent à cette demeure la noblesse des détails architecturaux

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra rester en tuile mécanique, en zinc pour les ailes
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Pas de coffre de volet roulant en façades
- Les menuiseries bois devront être peintes, l'aspect bois naturel vernis ou lazuré est à proscrire
- Démolition de la maison et de la clôture interdite.

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P15

15 RUE DU GENERAL DECAEN

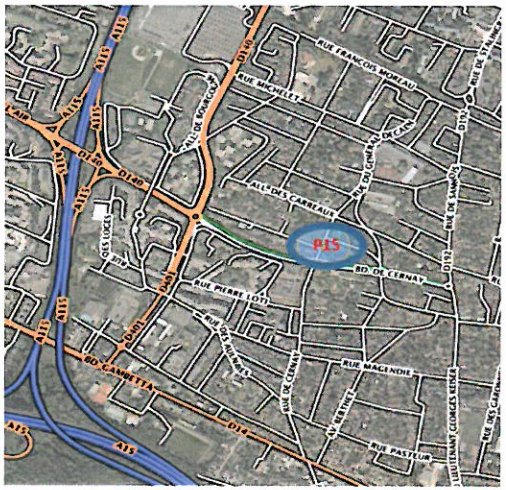

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté Sud –Ouest de la commune , quartier de Cernay , à l'angle de la rue du général Decaen et allée clos Dumont, cette Mansarde participe à la qualité du quartier de Cernay de part l'imposante clôture qui cerne la propriété et l 'impact visuel du volume bâtit.
Elle ouvre la série des pavillons dit à la Mansart de l' allée clos Dumont

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra être en ardoise
- Le terrasson en tuile devra être remplacé par du zinc en cas de réfection de toiture
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Pas de coffre de volet roulant en façades
- Les menuiseries bois devront être peintes, l'aspect bois naturel vernis ou lazuré est à proscrire
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- .Les peintures sur persiennes seront soumises à déclaration
- Le ravalement sera réalisé avec un enduit de chaux et plâtre gros de type enduit du Marais
- Démolition de la maison et clôture interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P16

7 ALLEE DU CLOS DUMONT

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté Sud –Ouest de la commune , quartier de Cernay , inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette demeure fin XIX e est particulièrement élégante au vu de ses fines ornementations.
Les traitements en nuance des corniches , bandeaux, appuis, permettent de diviser le grand volume monolithique des façades . La toiture quatre pans surmontant une toiture terrasse participe à la qualité visuelle de la maison

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra rester en tuile mécanique
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Pas de coffre de volet roulant en façades
- Les menuiseries bois devront être peintes, l'aspect bois naturel vernis ou lazuré est à proscrire
- Démolition de la maison interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P17

25 RUE ERNEST RENAN

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

A l'angle de la rue des Carreaux, et de la rue Ernest Renan, cette imposante demeure en meulière du début XIX e présente de nombreux détails architecturaux témoins des maisons de la Vallée de Montmorency
Toiture mécanique grand moule, toit en croupe pour les ailes , pignon à deux versant; lucarnes à capucines.
Chaine d'angle en brique pleine, sous bassement de combles peint, la façade sur rue présente une belle véranda en bois, croisée à petit carreaux.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuile mécanique uniquement
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Extensions possibles avec étude préalable (volumes, teintes, ...)
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P18

07 ALLEE DE LA FONTAINE

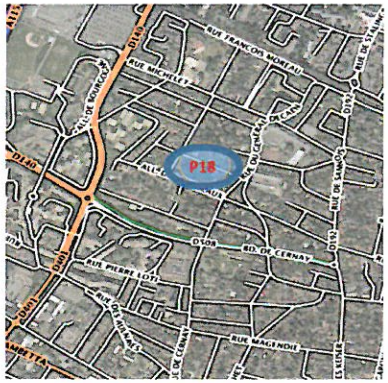

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Au centre Ouest de la commune, cette demeure iconoclaste est particulièrement originale tant dans sa forme que dans ses styles architecturaux .
Toiture en tuile plate petit moule dite en écaille , prononcée par un donjon, corniche monumentale, toiture style Mansart, toiture terrasse avec garde cops brique, cet édifice regroupe beaucoup de styles architecturaux hétérogènes en un seul édifice

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuile plate petit moule
- Les corniches seront conservées
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P19

4 ALLEE MARCEL GIRARD

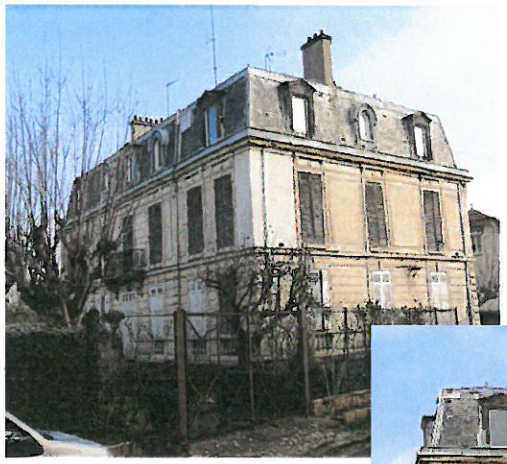

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Au centre Ouest de la commune, ce château dit Godard a été acheté en 1825 par le Général Decaen.
Le domaine a été morcelé en lotissement au début du XIX e siècle
Il a tous les caractéristiques des bâtiments dit à la Mansart de l 'époque de Napoléon 3.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera reprise en ardoise
- Le terrasson zinc sera conservé, les corniches seront conservées
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Pas de coffre de volet roulant en façades
- Les menuiseries bois devront être peintes, l'aspect bois naturel vernis ou lazuré est à proscrire
- Les croisées des lucarnes devront êtres reprise avec des meneaux en bois (proportion 1/3-2/3)
- Les peintures sur persiennes bois seront soumises à déclaration
- Le ravalement sera réalisé avec un enduit de chaux et plâtre gros de type enduit du Marais
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P20

89 RUE DE SANNOIS

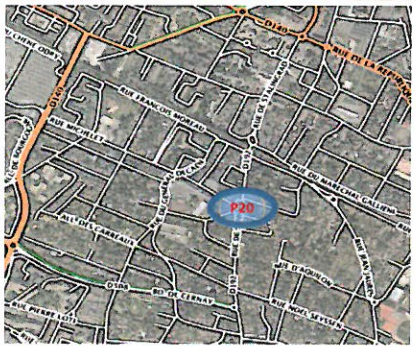

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Au centre de la commune, quartier de la gare de Cernay , inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette Mansarde sur meulière rassemble les élément de l'architecture du début XX e et à fin XIX e
Les jeux de façades sont opérés par le mélange des matériaux soulignant les principales modénatures .
Corniches en plâtre, linteaux fer , bandeau en brique de couleur nuancées
La clôture sur rue devra être également être préservée

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra être en ardoise , terrasson zinc
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Coffre de volets roulant à proscrire
- .Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Démolition de la maison et de la clôture interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P21

67 RUE DE SANNOIS

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Au centre de la commune, quartier de la gare de Cernay , inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette bâtisse est implantée dans un parc à l'abris des regards
Elle s'apparente au style d' architecture anglo-normand du début du siècle que l'on voit sur les cotes Normande
Toiture en tuiles petits moules , faux colombages bois, Bow Windows avec croisées bois à petits carreaux

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuiles plates uniquement
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois ou aluminium
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P22

62 RUE DE SANNOIS

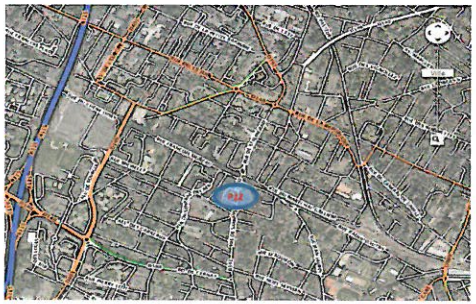

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Au centre de la commune, quartier de la gare de Cernay , inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette meulière rassemble les éléments de l'architecture du début XX e siècle

Toiture en tuiles mécaniques relevé de forget à queues de vache, rampant de toiture deux versants avec encorbellement; lucarnes à capucines.

Les modénatures , trumeaux en briques, avec linteaux parisien surmontés d'arc en brique et béton peint, bandeaux briques, appuis de fenêtres descendant,..

Emaux formant allège, bandeaux et linteaux

Les éléments de serrurerie sont également fort travaillés, marquise de porte d'entrée en pavillon, ..

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuiles mécaniques uniquement
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P23

60 RUE DE SANNOIS

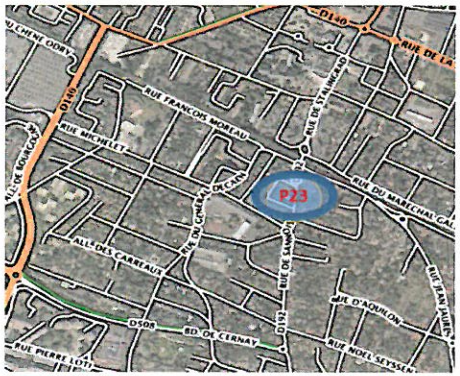

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Au centre de la commune, quartier de la gare de Cernay , inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette sobre Mansarde en meulière rassemble les éléments de l'architecture du début XX e
Corniches en plâtre, linteaux fer en , bandeau en brique de couleur nuancées
La clôture sur rue de devra être également

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra être en ardoise et terrasson zinc
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Coffre de volets roulant à proscrire
- .Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Démolition de la maison et clôture interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P24

58 RUE DE SANNOIS

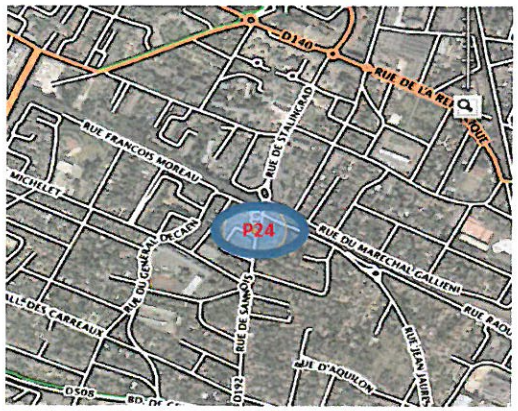

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Au centre de la commune, quartier de la gare de Cernay , inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette meulière de par son volume et son emplacement impose sa présence sur le quartier
Toiture en tuiles mécaniques prononcée par un donjon, relevé de forget à queues de vaches , rampant de toiture versant avec encorbellement; lucarnes à capucines.
Les modénatures ne sont pas en reste, linteaux en arc anse de panier comprenant émaux , auvent structure bois surmonté d'un balcon avec garde corps bois
Les éléments de serrurerie sont également fort travaillés

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuiles mécaniques uniquement
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P25

2 AV DE VILLIERS

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Au centre nord de la commune, quartier de la gare de Cernay , cette Mansarde sur meulière rassemble les éléments de l'architecture du début XX e

Les lucarnes à fronton avec chapiteau zinc, les chaînes d'angle et corniches en briques sont particulièrement élaborées. La véranda attenante en fer est particulièrement bien intégrée à cette construction

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra être en ardoise et terrasson zinc
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- .Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Pas de coffre de volets roulants

- Démolition de la maison et clôture interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P26

15 RUE SAINT FLAIVE

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Proche du centre ville ,coté des écoles, cette demeure en meulière fait apparaitre nombre de détails ornementaux caractéristiques de l' époque début XX e
Toiture en aile relevé de forget à queues de vaches , lucarne à capucine renversée, bandeau présentant alternativement briques nuancées, émaux , linteaux avec arc anse de panier, marquise .

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuiles mécanique uniquement
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Pas de coffre de volets roulants
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P27

45 RUE NADINE

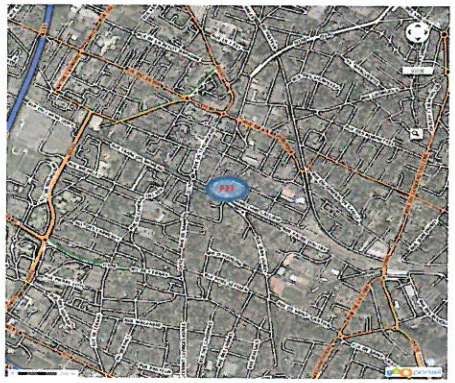

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Coté centre est la commune , quartier gare de Cernay , inscrite dans un quartier pavillonnaire de qualité, cette demeure début XX e est particulièrement élégante et est inscrite dans un joli parc boisé. L'ensemble esthétique réside dans le traitement ornemental des façades par la mise en œuvre de faux colombages .

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture devra rester en tuile mécanique
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de PVC pour les menuiseries extérieures vitrées
- Pas de coffre de volet roulant en façades
- Les menuiseries bois devront être peintes, l'aspect bois naturel vernis ou lazuré est à proscrire
- Démolition de la maison et de la clôture est interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P28

23 RUE DU MARECHAL GALLIENI

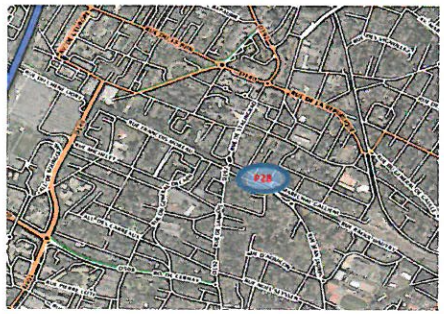

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Située à l'angle du Bd Maréchal Gallieni et de la rue Nadine cette propriété meulière des années 1920 est assise sur un jardin paysagé clos de mur et d'une grille de grande qualité identifiée également dans les clôtures remarquables
Toiture à croupe en tuile mécanique, la propriété s'identifie particulièrement par la volumétrie de sa toiture en aile et redans, lucarnes à capucines particulièrement ouvragé, et la qualité de sa pierre de meulière avec ornement des baies

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuiles mécanique uniquement
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclarations
- Coffre de volets roulant à proscrire
- Extensions possibles avec étude préalable (volumes, teintes, ...)
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P29

254 RUE PAUL BERT

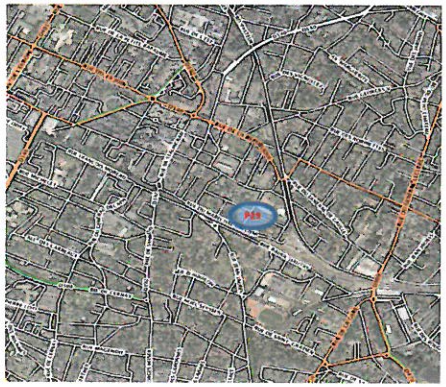

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Situé à l'angle de la rue Paul Bert et de la rue Berthelot, cet immeuble d'habitation assis sur un rez de chaussée élevé de trois étages + combles est caractéristique des constructions du début XX e de la région parisienne.
Construit avec les matériaux de l'époque, brique et meulière, il multiplie les arguments de façades et trouve toute son originalité dans ses formes et ses volumes
Forget doublé de jambe de forces bois, nuancier de briques beige et rouge, allége et tableau maçonné mouluré, meulière pour les parties courantes des trumeaux , garde corps métallique en fer forgé

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera conservée en tuiles mécanique grand moule de type Beauvais
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Les persiennes métalliques et toutes les serrureries extérieures seront conservées
- Pas de coffre de volets roulants extérieurs
- Les menuiseries extérieures vitrées seront conservées en bois
- Les peintures sur persiennes seront soumises à déclaration
- Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P 30

44 RUE DE STALINGRAD- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Situé au centre de la commune, sur l'avenue de Stalingrad cet édifice est caractéristique de l'architecture du second empire. Particulièrement bien proportionné, l' intérêt de cette demeure réside dans la qualité des lucarnes, présentant une variation entre capucines et œil de bœuf

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- La toiture sera reprise en ardoise
- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Pas de coffre de volet roulant en façades

Démolition interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE BATIMENT REMARQUABLE – P31

36 RUE DE STALINGRAD – ANCIENNE MAIRIE

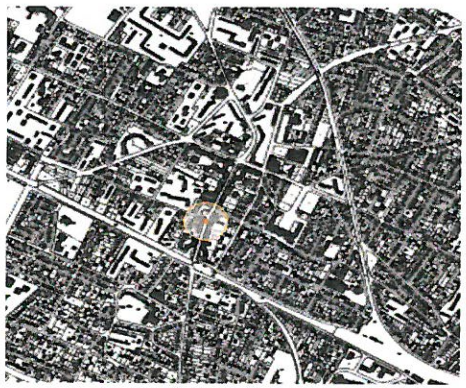

DESCRIPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Au centre de la commune, sur la rue de Stalingrad , cet édifice du milieu XIX^{e} correspond à l'ancienne Mairie d'Ermont.
Initialement revêtue d'un enduit plâtre puis recouvert par la suite de modénature formant des arabesques en 1930 (partie grisée sur la photo), cet immeuble a été amputé de son entrée (coté droit) qui participait à une plus grande façade

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

- Pas d'isolation par l'extérieur
- Toutes les modénatures seront conservées
- Démolition de la maison interdite

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-C2

Commune	Section	Parcelle	Surface	Adresse
950219	000AD	0220	1234 m²	10 RUE DERONDEL

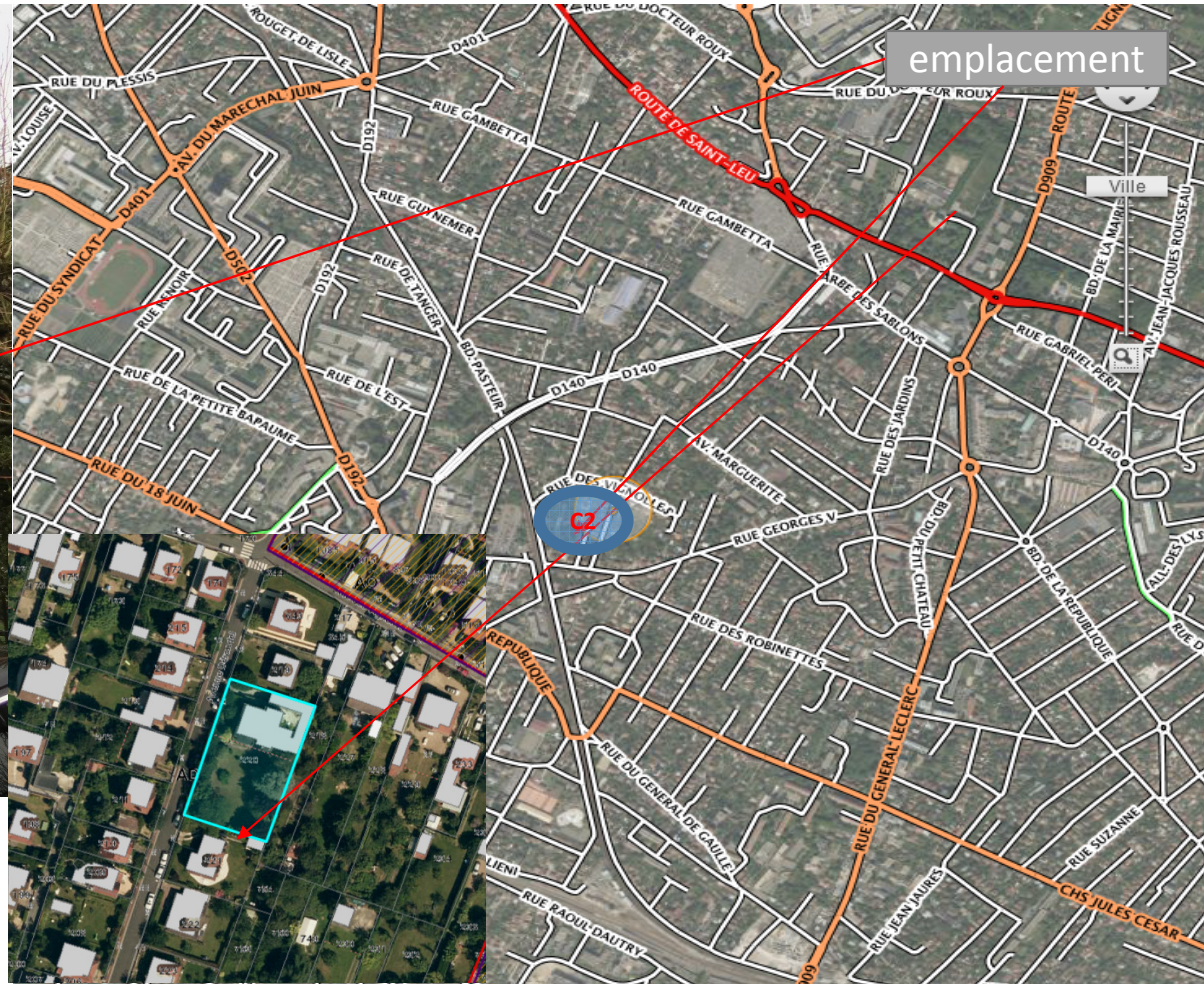

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-Ca

Commune	Section	Parcelle	Surface	Adresse
950219	000AD	0220	407 m²	59 du Maréchal De Lattre de Tassigny

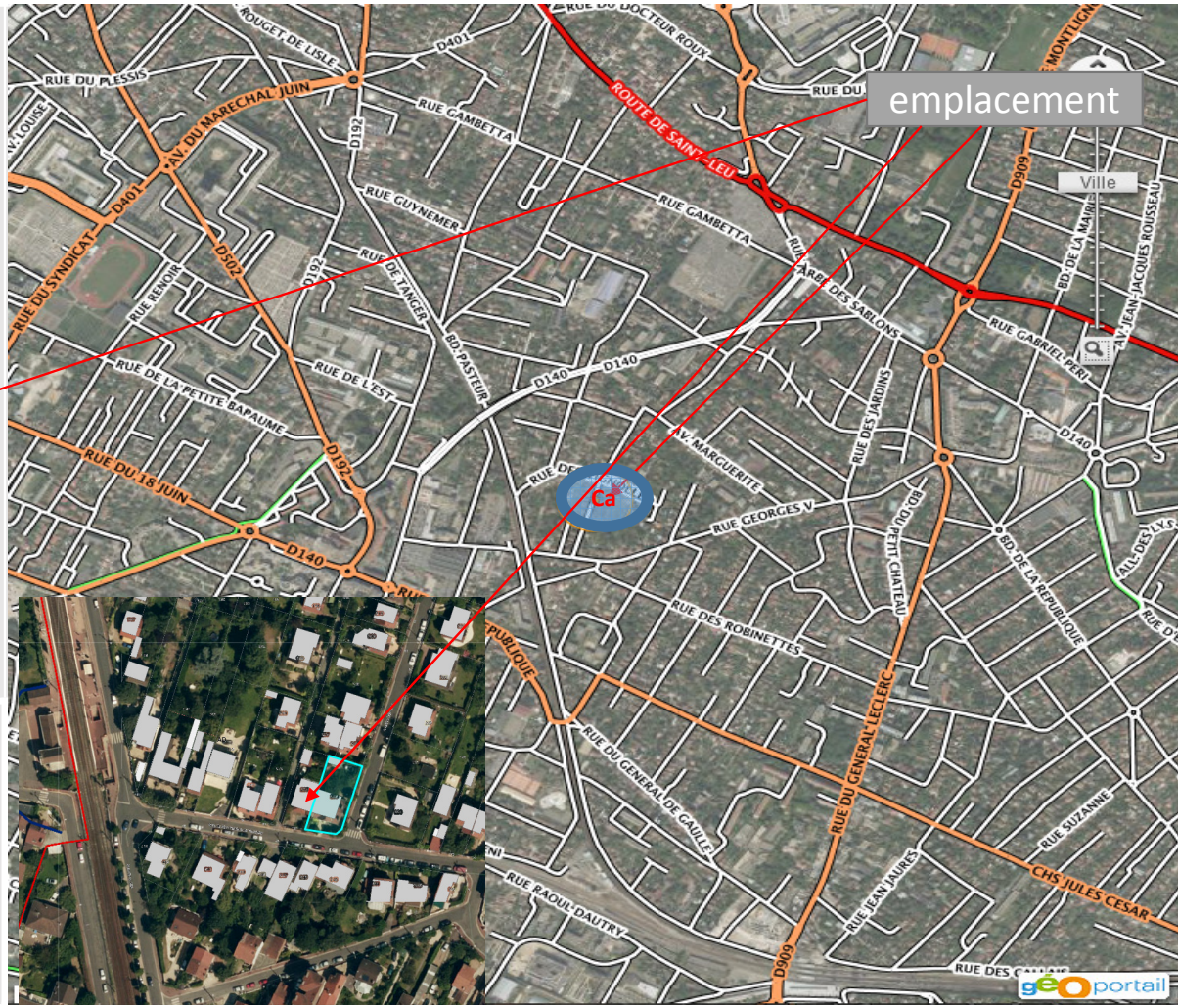

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-Cb

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
950219	000AH	330	1320 m²	138 m²	121 RUE DU GENERAL DE GAULLE

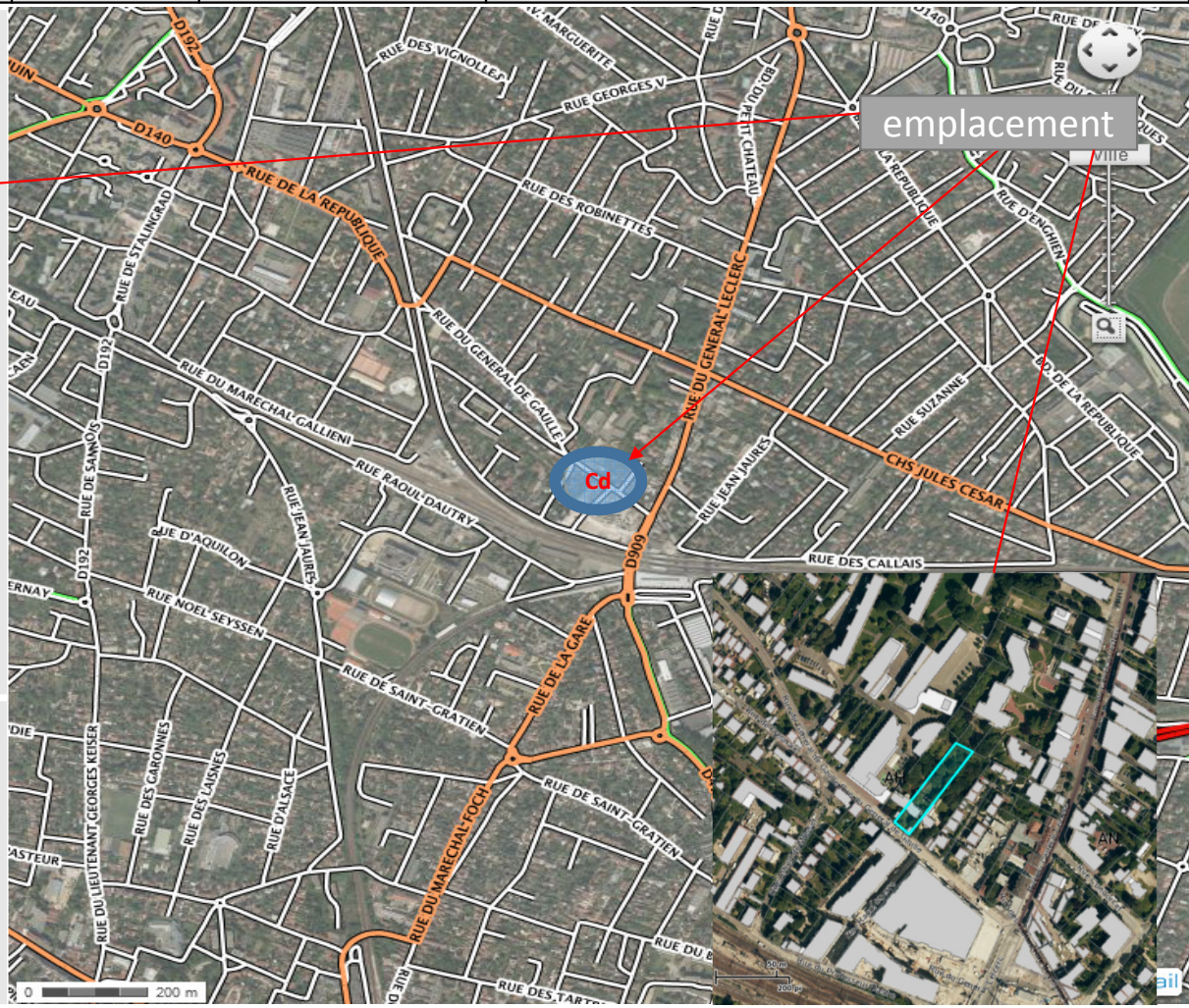

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-Cc

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
950219	000AH	0171	1589 m²	138 m²	123 RUE DU GENERAL DE GAULLE

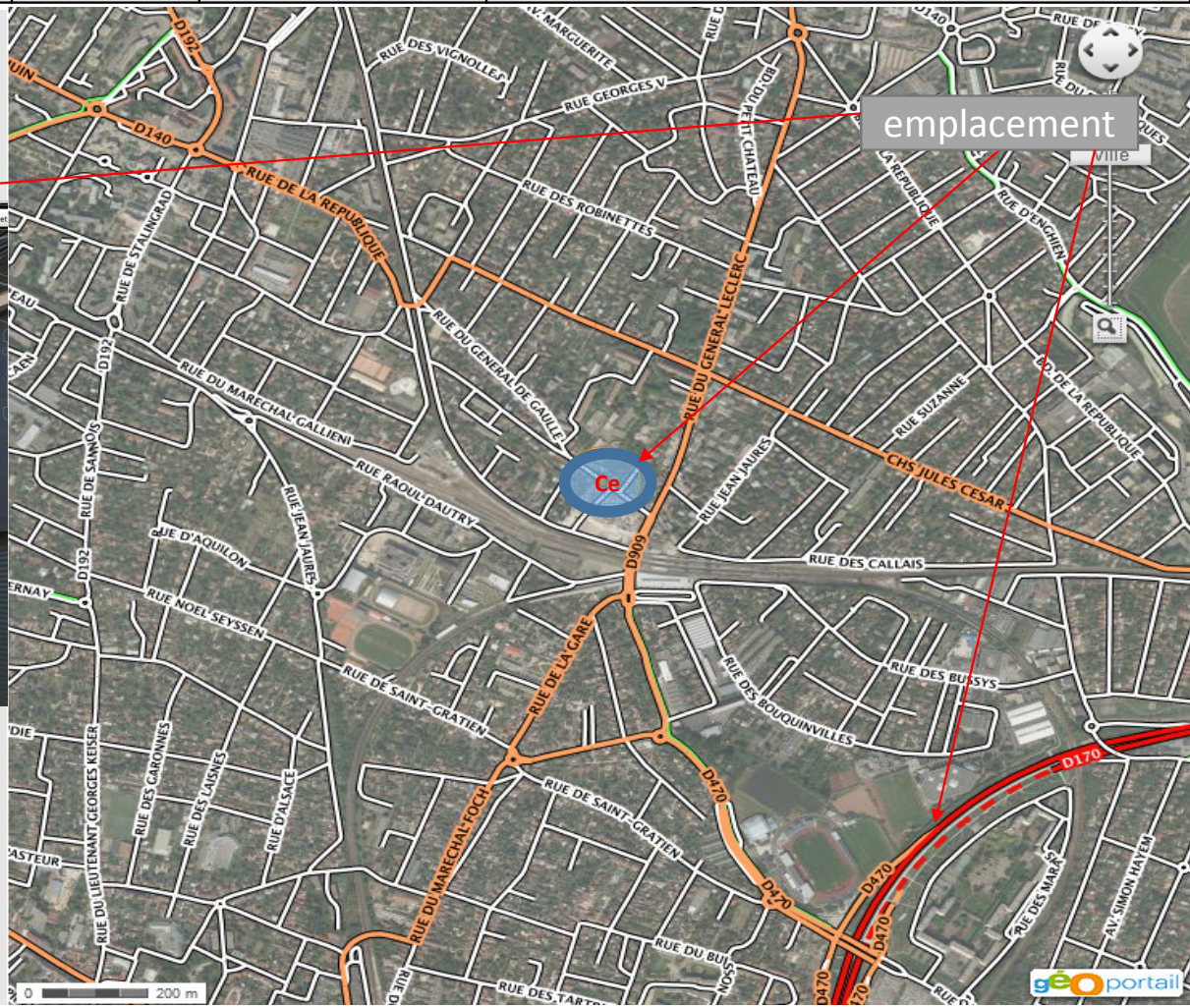

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-Cd

Commune	Section	Parcelle	Surface	Adresse
950219	000AL	0368	2352 m²	32 RUE DU GENERAL LHERILLIER

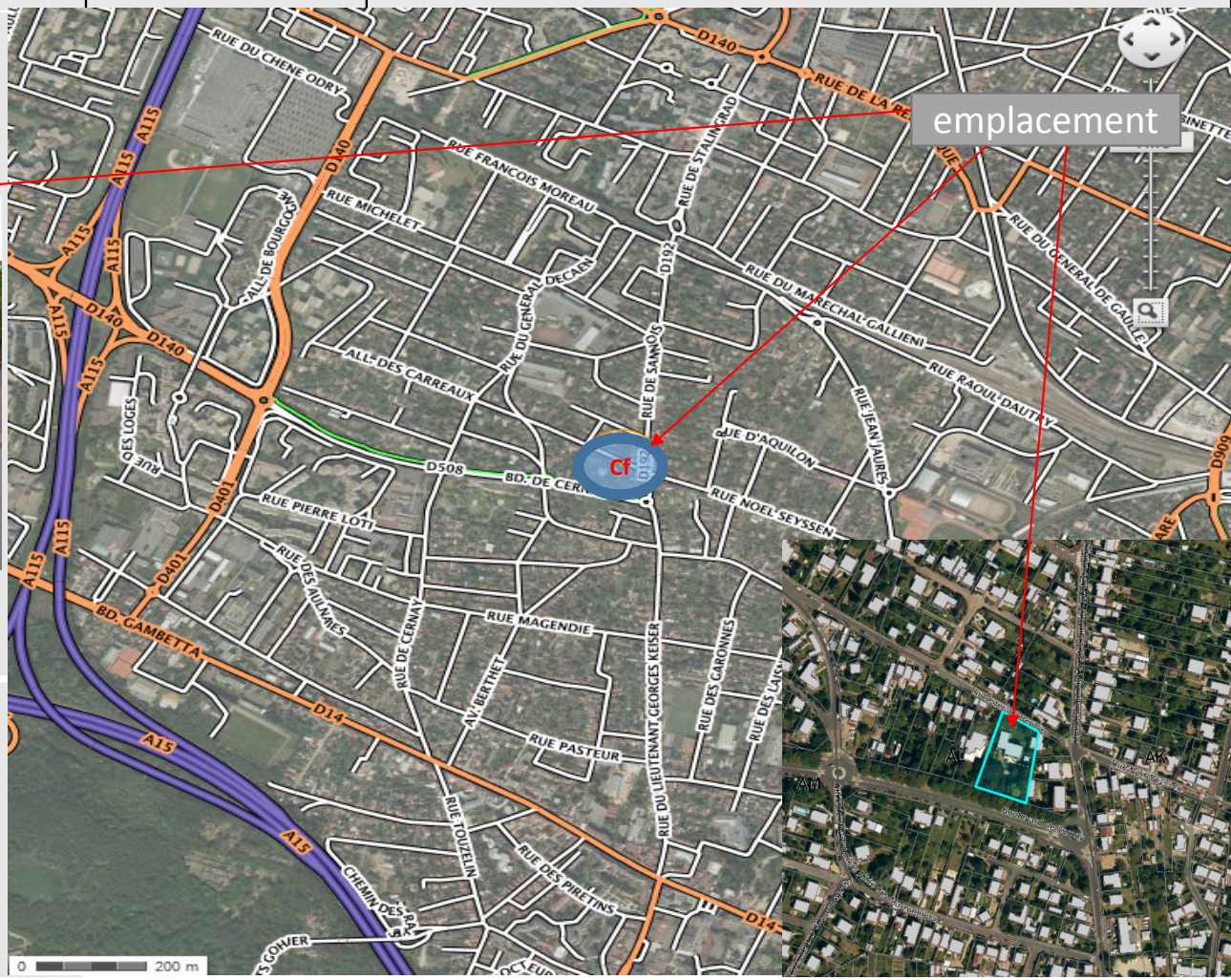

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-Ce

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
950219	000AL	0369	1352 m²	245 m²	30 RUE DU GENERAL LHERILLIER

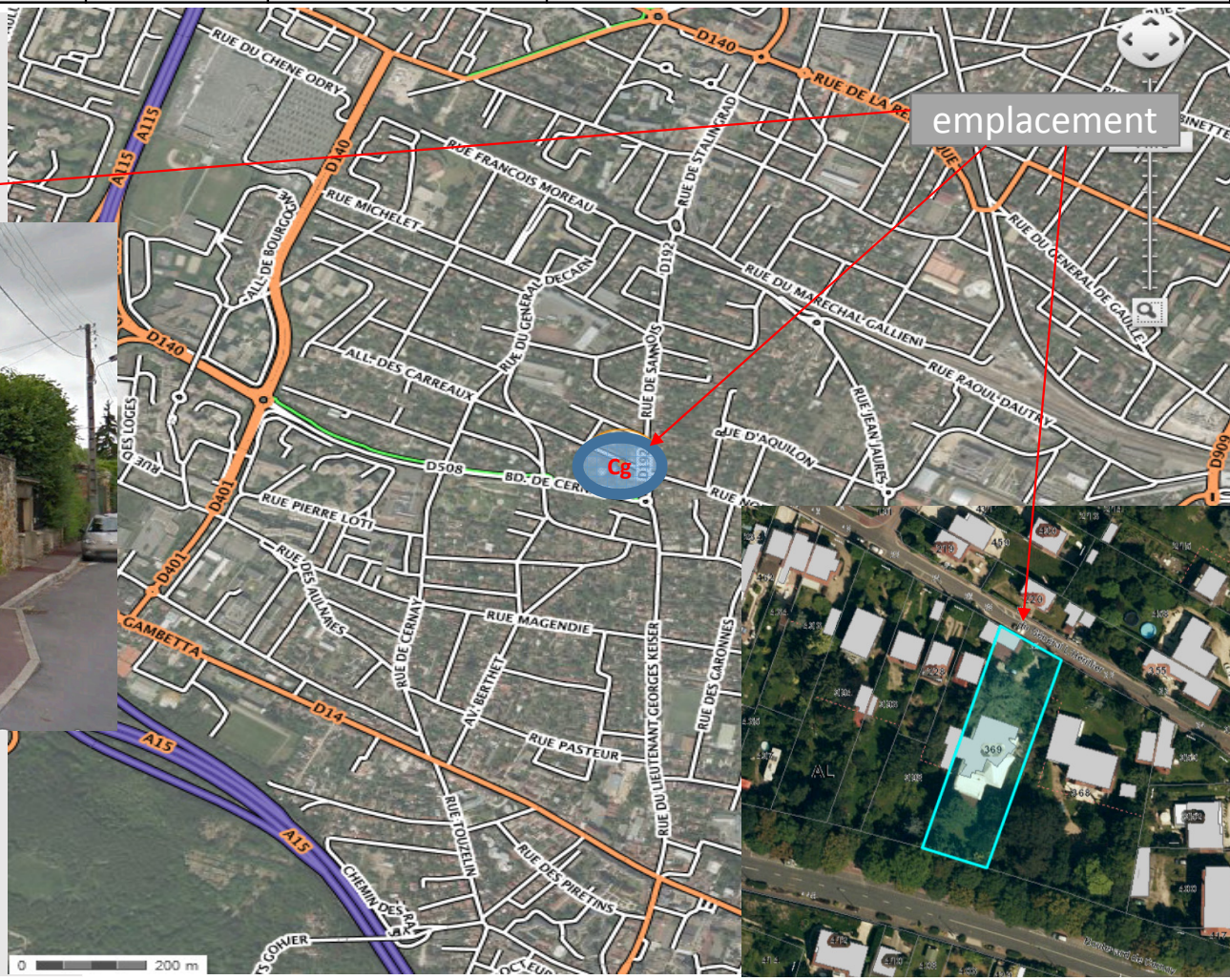

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-Cf

Commune	Section	Parcelle	Surface	Adresse
950219	000AL	398	914 m²	28 RUE DU GENERAL LHERILLIER

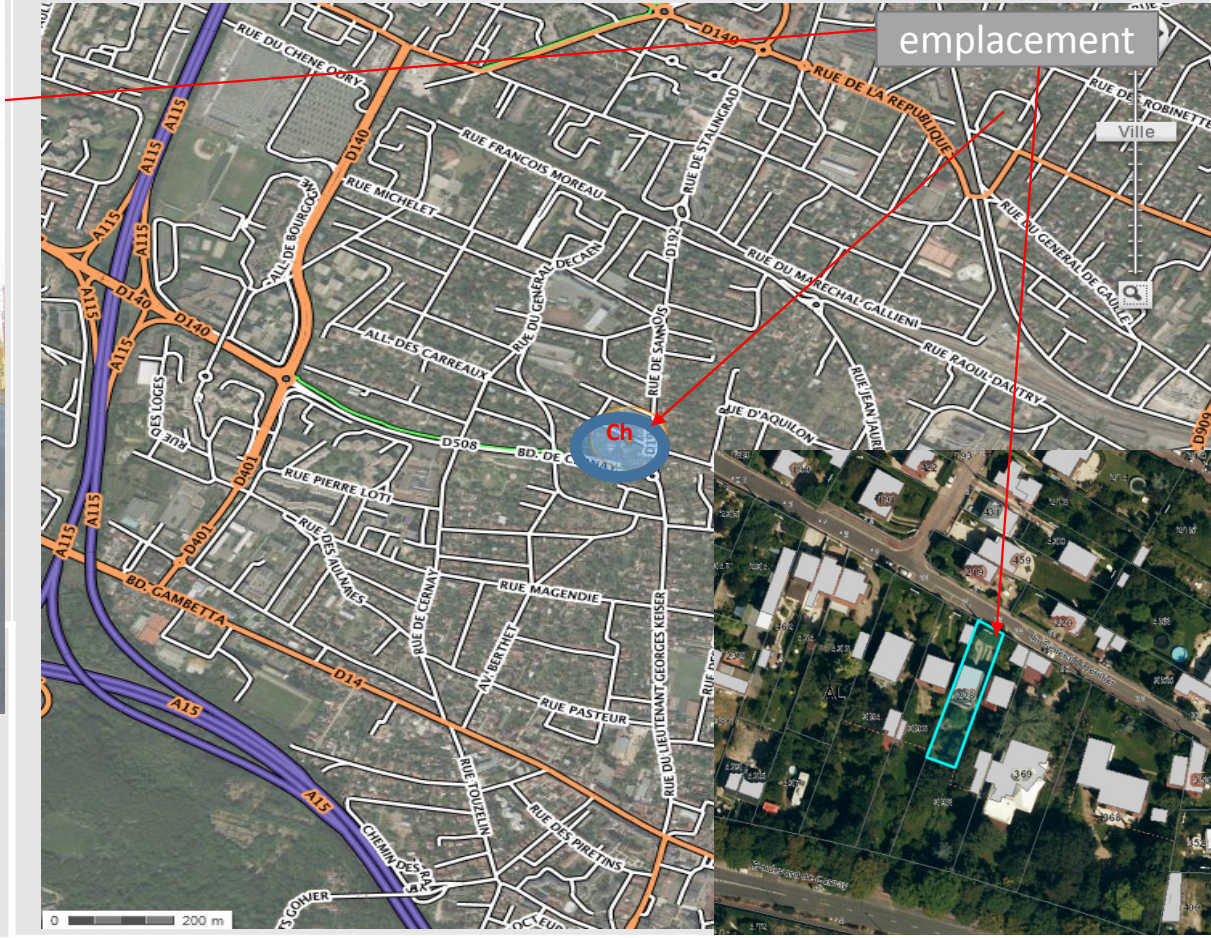

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-Cg

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
950219	000AL	0394	1319 m²	136 m²	22 RUE DU GAL LHERILLIER

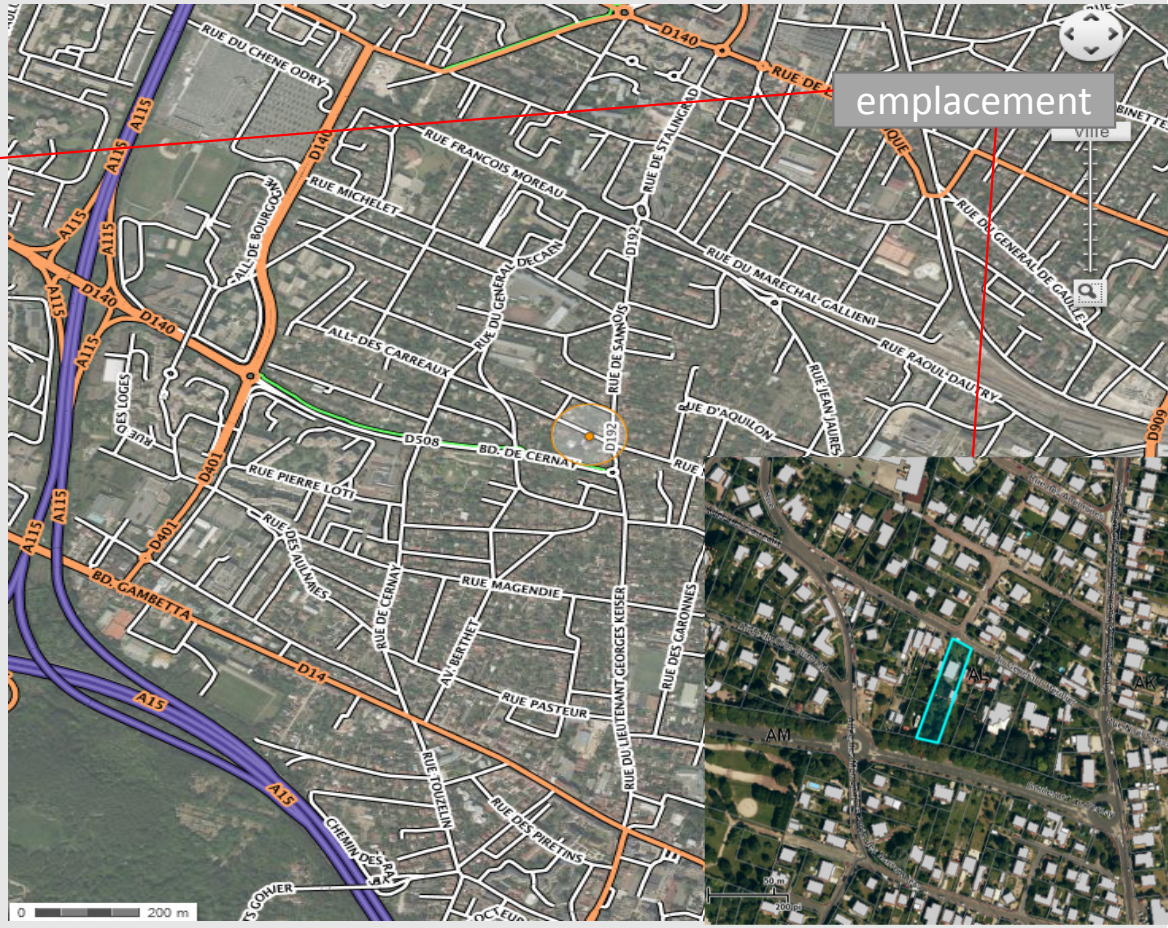

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-Ch

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
950219	000AL	0239	732 m²	152m²	5 allée des Marronniers

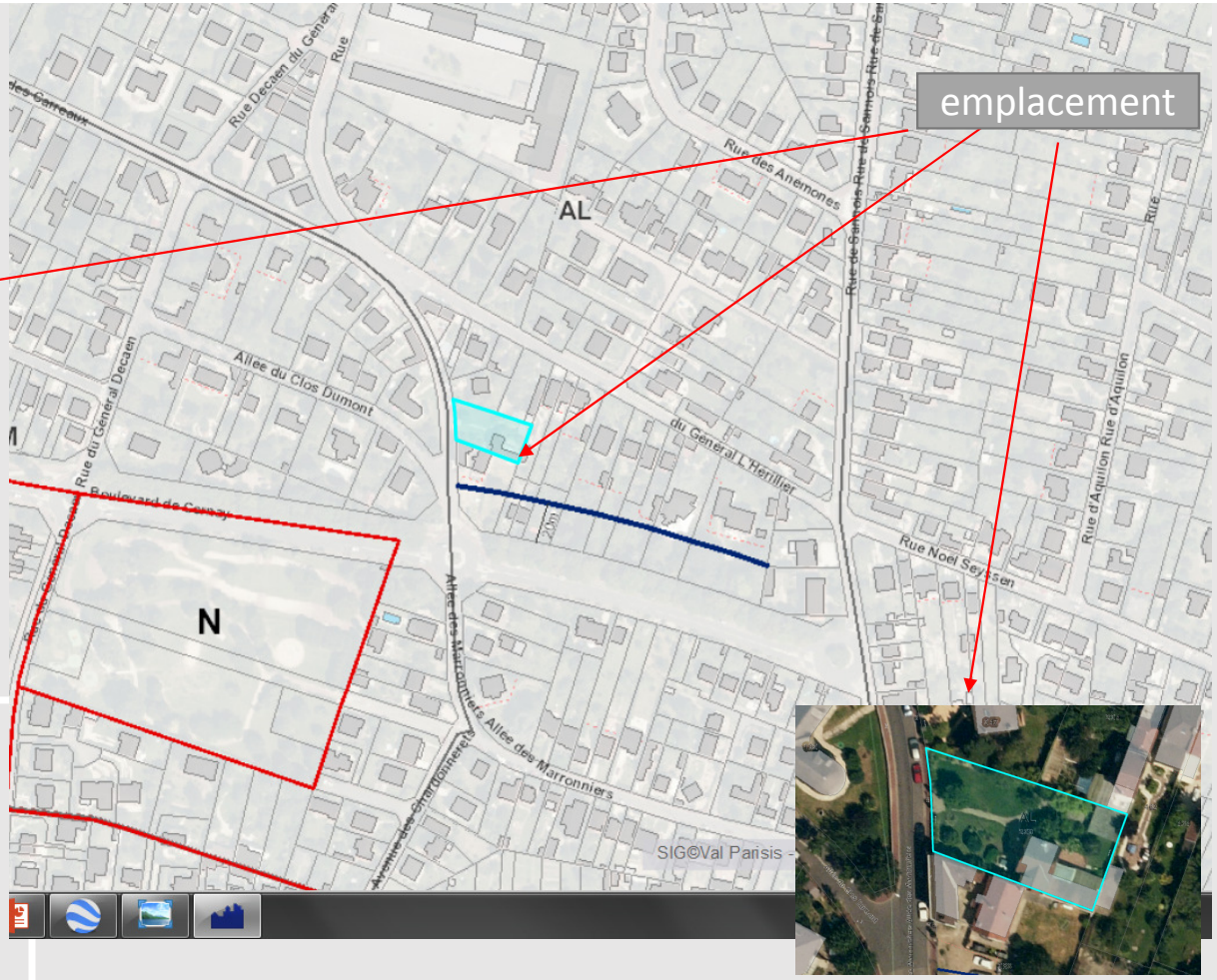

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-Ci

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
950219	000AL	0451	1603	229	9 allée de la fontaine

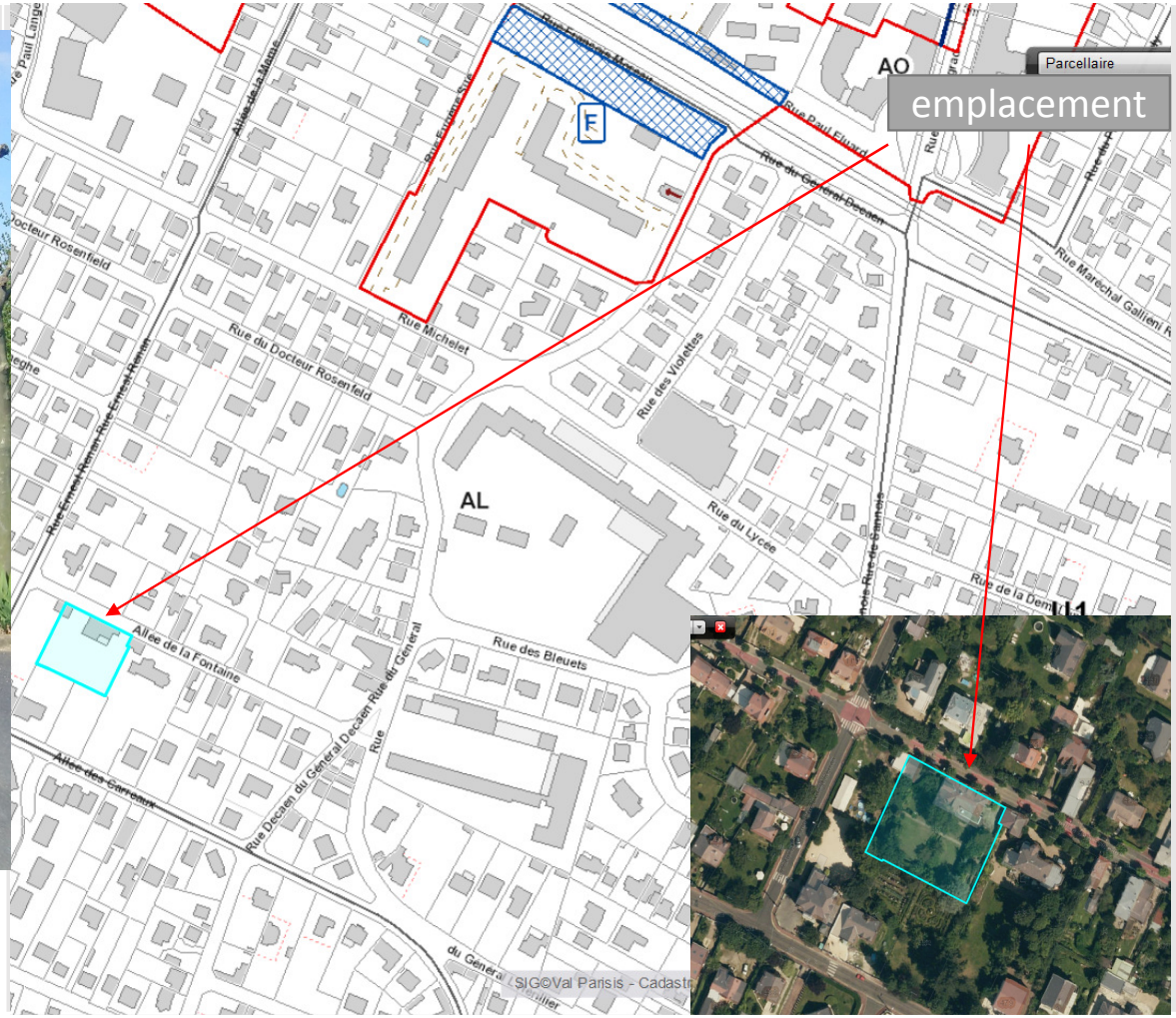

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE -C14

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
950219	000AM	0061	1031 m²	210 m²	02 ALLEE DU CLOS DUMONT

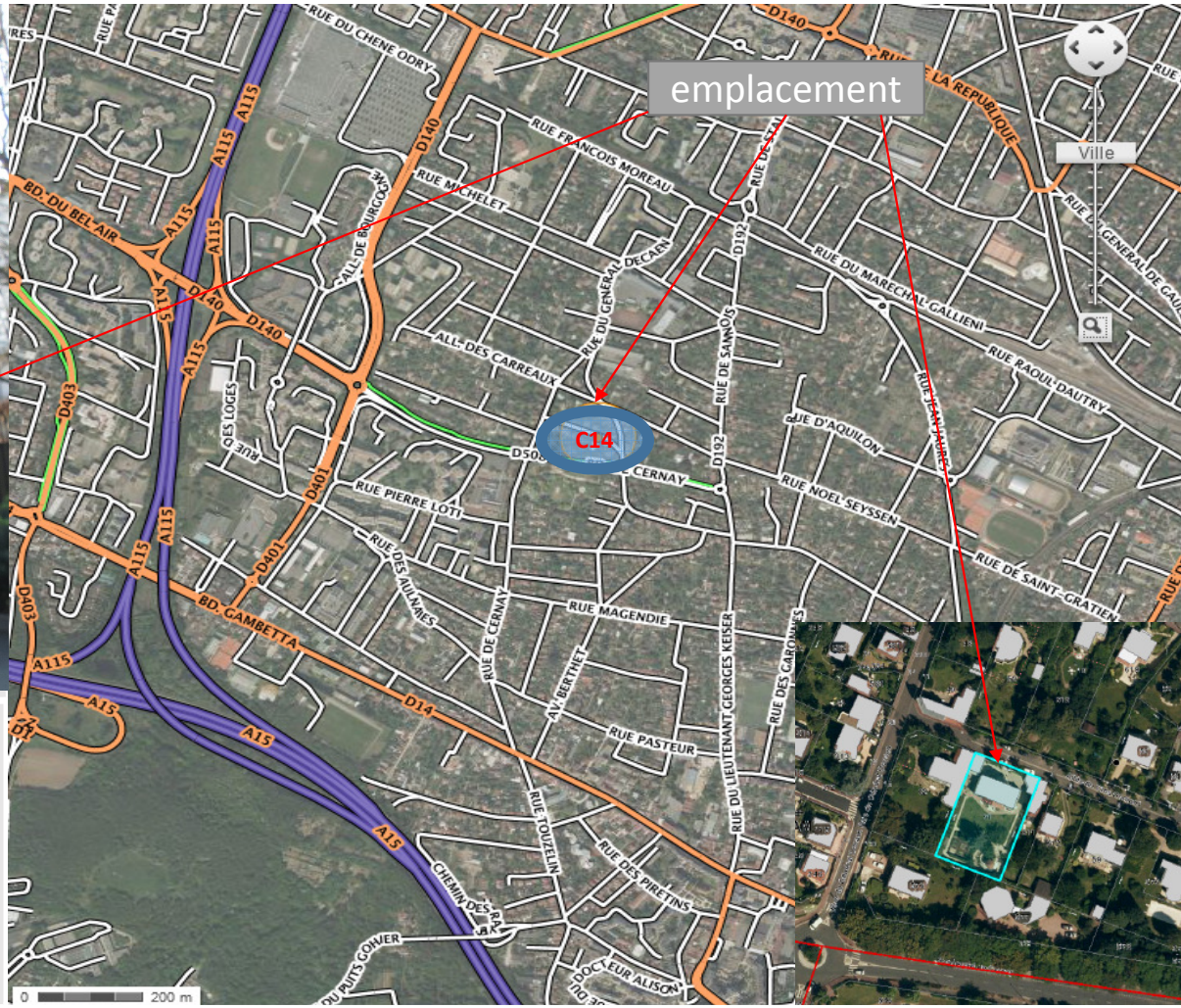

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-C18

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
950219	000AL	0478	2306 m²	356 m²	07 ALLEE DE LA FONTAINE

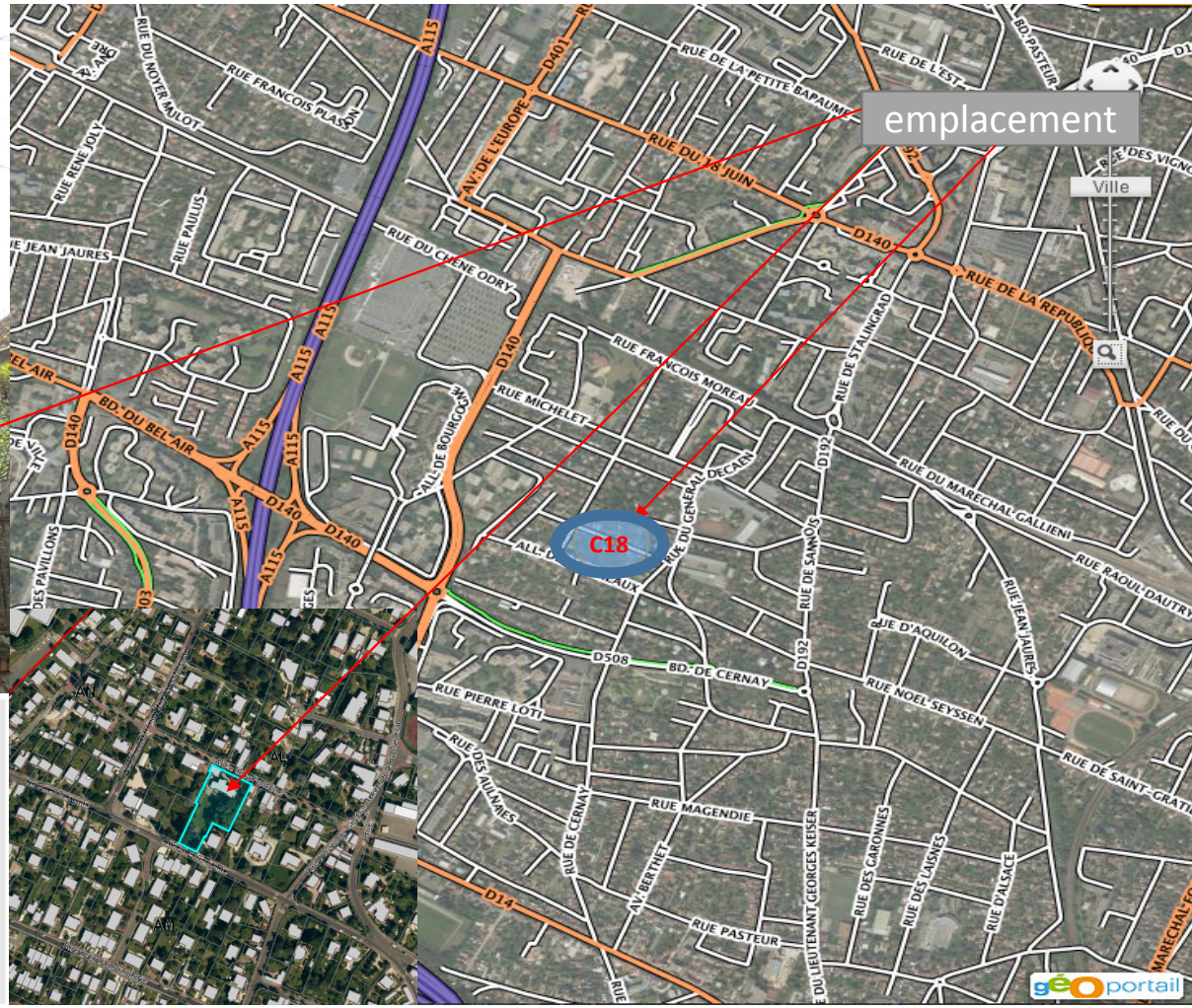

VILLE d'ERMONT

FICHE D'INFORMATION CADASTRALE-C20

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
950219	000Ak	0257	1033 m²	204 m²	89 rue de Sannois